

Direction

De:
Envoyé: samedi 12 octobre 2019 20:09
À: plui@payszorn.com
Objet: Enquête publique:observations à l'attention du commissaire enquêteur

Bonjour

je m'appelle . nous sommes propriétaires de deux terrains sur la commune de Mutzenhouse. Il s'agit de la parcelle 421 et mon frère de la parcelle 422 situé rue J'ai vu le découpage de nos terrains et je ne comprends pas pourquoi seule une partie des parcelles est en zone constructible. Une partie est constructible, l'autre est classée en UJ. Sauf erreur de ma part tous les terrains du village sont constructibles sur cinquante mètres et c'est Mme facen et qui nous a indiqué que c'est la règle. D'où mon désarroi face a cette décision injuste et non justifiée sachant qu'on nous a également indiqué qu'il faut d'abord remplir les « dents creuses » dans le village avant d'élargir le périmètre. Visiblement cette consigne ne s'applique pas à tout le monde. Et quelques mètres plus loin les terrains sont entièrement constructibles.

Avec mon frère nous souhaitons construire une maison chacun où une bi famille.

Et vendre l'autre partie du terrain à des jeunes du village qui cherchent un terrain désespérément dans la commune. La commune de Mutzenhouse ayant abandonné le projet de lotissement d'une soixantaine d'ares au total en dehors du village au profit des habitants du village et dans le but de remplir ces fameuses dents creuses, nous vous remercions de revoir ce PLUI. Merci